

Communiqué de presse

14 juin 2018

Leberngasse 9
Case postale
4601 Olten

Téléphone 062 206 06 16
Téléfax 062 206 06 07

kontakt@egw-ccl.ch
www.egw-ccl.ch

Assemblée générale de la Centrale d'émission CCL: Financement sain de coopératives d'habitation aux bases solides

En 2017, la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a lancé deux émissions sur le marché des capitaux et a ainsi prélevé environ 280 millions de francs pour financer - à des conditions avantageuses - des logements d'utilité publique. Un emprunt lancé peu avant la fin 2017, soit la série 58 de plus de 131 millions de francs, ne figurera que dans les comptes de l'exercice 2018. L'an passé, 75 membres ont remboursé 123 parts de deux emprunts arrivant à échéance ou les ont prolongées; depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement en 2003, la CCL n'a encore jamais dû recourir au cautionnement de la Confédération.

Objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la CCL du 13 juin 2018

La CCL est elle-même organisée sous forme de coopérative et travaille à des conditions extrêmement avantageuses, grâce à une direction resserrée. La CCL a été en mesure une nouvelle fois, lors de l'assemblée générale du 13 juin à Olten, de clôturer l'exercice annuel sur un résultat très réjouissant. Le bénéfice total porté au bilan, soit 3'078'000 francs, sera reporté à compte nouveau. L'AG a approuvé le rapport annuel 2017 et a donné décharge au comité ainsi qu'à tous les autres agents de la CCL.

Autres données-clés 2017 de la CCL

Les prêts en cours de la CCL ont atteint le montant global de 3,2 milliards; pour la gestion de ces emprunts jusqu'à leur échéance, des provisions suffisantes ont été constituées.

Une grande sécurité

La solvabilité de tous les maîtres d'ouvrage participant aux emprunts est contrôlée chaque année par une société de révision indépendante; en 2017, 95% au bas mot du volume des emprunts étaient placés auprès des membres avec un rating 1 ou 2 et présentaient par conséquent une bonne à très bonne note. De plus, l'état des constructions et la situation au plan de la location des objets grevés sont contrôlés périodiquement.

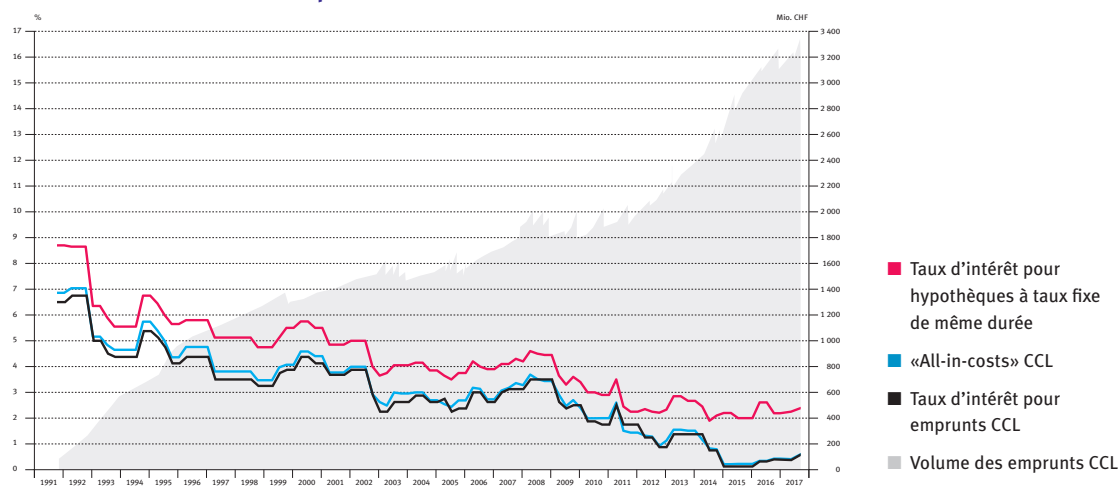
Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement LOG en 2003, il n'a jamais été nécessaire de recourir à la caution de la Confédération. Les coopératives participant aux emprunts ont en 2017, comme durant les années précédentes, versé à temps et sans exception les tranches d'intérêt trimestrielles, et remboursé les parts d'emprunt arrivant à échéance.

32'605 logements

A fin 2017, 32'605 logements en tout (année précédente: 32'069) étaient financés partiellement par des parts d'emprunt de la CCL. 368 maîtres d'ouvrage ont ainsi pu garantir des loyers avantageux sur le long terme; les deux emprunts lancés en 2017 ont une durée respective de 15 et 18 ans. La CCL accorde - contrairement aux banques - le même taux d'intérêt aux petits comme aux grands maîtres d'ouvrage des logements - ce taux se situant au bas mot, durant l'année sous rapport, jusqu'à deux points de pourcentage au-dessous des taux comparables des hypothèques fixes.

Veillez observer à ce sujet le graphique figurant ci-dessous.

Evolution du volume des emprunts et des taux d'intérêt entre 1991 et 2017



Nous vous mettons volontiers à disposition une version imprimée du graphique.

Sur www.egw-ccl.ch, vous trouverez le rapport annuel 2017 ainsi que des données et graphiques actuels à propos de l'activité de la CCL.

Pour tous renseignements complémentaires au sujet de ce communiqué de presse et de la CCL en général, veuillez vous adresser à **Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**